

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous vous adressons l'avis de l'UDHEC sur le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau

Situation géographique de l'Union de Quartier EAUX-CLAIRES

Le quartier EAUX-CLAIRES est situé en bordure EST de l'autoroute A480, depuis la rue du Docteur GREFFIER (longeant le groupe scolaire Joseph VALLIER) à la rue Anatole FRANCE.

Entre cette autoroute et l'avenue RHIN et DANUBE se trouvent :

- un groupe scolaire,
- un complexe d'habitations (LES PORTES de L'OUEST),
- un important CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES,
- un service de gendarmerie et de police (C.R.S 47),
- un magasin de matériaux de construction (POINT P),
- les sociétés EUROTUNGSTENE Poudres et SANDVIK Hard Materials,
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la Croix Rouge Française,
- un Pôle entrepreneurial et de coopération / Pépinière / incubateur d'entreprises : La Pousada .
- Il y a aussi à moins de 300 m de l'A 480, plusieurs groupes scolaires, un parc de loisirs (La Savane) et de nombreux immeubles dont beaucoup sont de grande hauteur.

Cette A480 est une véritable autoroute en pleine ville, longeant un quartier très dense avec de nombreux immeubles d'habitation, des commerces, deux usines métallurgiques à risques (classées SEVESO seuil HAUT), des groupes scolaires.

De ce fait, **TOUT** aménagement doit prendre en compte la qualité de vie des habitants riverains , sur le plan des nuisances sonores, de la pollution et de la sécurité.

L'Article 1 de la *Charte de l'Environnement*, texte de valeur constitutionnelle, ne stipule-t-il pas que

"chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" ?

L'UDHEC est favorable à l'aménagement du Rondeau permettant une meilleure fluidité sur l'A480, donc une diminution des nuisances.

L'UDHEC est défavorable à l'aménagement proposé à 2 fois 3 voies de l'A480 car :

- son élargissement augmentera inévitablement les nuisances sonores pour les habitations riveraines.
- la proposition de mur antibruit n'est pas continue depuis Mistral jusqu'à Catane.
- la vitesse limite de 70 km/h en permanence n'est pas retenue de façon explicite.

- l'augmentation du trafic générée par une augmentation du nombre de voies est en complète contradiction avec l'objectif souhaité d'une réduction du trafic automobile dans Grenoble.

Nous rappelons les points de vue développés dans les journaux de l'UDHEC :

- Journal N°73 P11 <http://www.udhec38.com/>

- Journal N°75 P3 <http://www.udhec38.com/>

Vous remarquerez qu'**AUCUNE** des demandes formulées par l'UDHEC dans le cadre de la concertation préalable de **2011**, n'est satisfaite avec l'actuel projet.

Ayant bien compris et retenu que le projet présenté est **GLOBAL**, l'UDHEC est donc **défavorable au projet en l'état.**

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les commissaires enquêteurs, nos respectueuses salutations.

Robert DARVES-BLANC
Président de l'UDHEC
Union de Quartier EAUX-CLAIRES
<https://twitter.com/UDHEC38>
<http://www.udhec38.com/>